Envoyé en préfecture le 12/02/2018
Reçu en préfecture le 12/02/2018
Affiché le
ID : 082-228200010-20180123-CP2018_01_11-DE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

___

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE

Séance du 23 janvier 2018

CP2018_01_11
id. 3722

L'an deux mille dix huit, le vingt trois janvier , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :
M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HEBRARD, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :
M. HENRYOT (pouvoir à M. BESIERS), Mme MAURIEGE (pouvoir à M. ASTRUC)

Nombre de membres de la Commission Permanente : 19
Quorum :10

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

TARN ET GARONNE HABITAT
DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT POUR L'OPÉRATION D'ACQUISITION-AMÉLIORATION DE 6 LOGEMENTS
48 AVENUE CHAMIER À MONTAUBAN

___

Monsieur le Président soumet à l'examen de la commission permanente une demande de garantie d'emprunt présentée par Mme la Présidente de Tarn et Garonne Habitat. Elle concerne l'opération d'acquisition-amélioration de 6 logements collectifs 48 avenue Chamier à Montauban.

Envoyé en préfecture le 12/02/2018
Reçu en préfecture le 12/02/2018
Affiché le
ID : 082-228200010-20180123-CP2018_01_11-DE

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 399 375 €, fait apparaître le détail suivant :

* Prêt CDC PLUS sur 40 ans	71 525,00 €
* Prêt CDC PLUS sur 50 ans	60 429,00 €
* Prêt CDC PLAI sur 40 ans	49 761,00 €
* Prêt CDC PLAI sur 50 ans	30 000,00 €
* Subvention CD 82 (PLUS)	15 240,00 €
* Subvention CD 82 (PLAI)	7 620,00 €
* Subvention ETAT (PLAI)	14 800,00 €
* Prêt 1,58 % sur 30 ans (PLUS)	120 000,00 €
* Prêt 1,58 % sur 30 ans (PLAI)	30 000,00 €
Total	399 375,00 €

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un emprunt d'un montant de 211 715 €.

Les conditions actuelles de cet emprunt à réaliser auprès de la caisse des dépôts et consignations sont définies dans le contrat n° 67806.

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 84 686 €, soit 40 % d'un montant global de 211 715 €, le Grand Montauban-Communauté d'Agglomération se portant garant à hauteur de 60 % de la totalité du prêt souscrit, comme l'indique sa délibération en date du 5 décembre 2017.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à Tarn-et-Garonne Habitat pour l'opération d'acquisition-amélioration de 6 logements situés 48 avenue Chamier à Montauban, la garantie du Département à hauteur de 84 686 €, soit 40 % de l'emprunt souscrit ;

Envoyé en préfecture le 12/02/2018
Reçu en préfecture le 12/02/2018
Affiché le
ID : 082-228200010-20180123-CP2018_01_11-DE

- Précise que le Grand Montauban-communauté d'agglomération se porte garant à hauteur de 60 % de la totalité du prêt souscrit, comme l'indique sa délibération en date du 5 décembre 2017 ;

- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, la convention correspondante.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC